

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 UDI-MoDem 1** Création d'une mission de préfiguration d'un « Parcours de la Révolution française à Paris.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que Paris sous la Révolution française est riche d'événements de portée historique et de valeurs universelles, autant d'éléments fondateurs de la République française ;

Considérant que la Révolution française est une période charnière de l'histoire de France qui est liée au patrimoine de Paris, cœur de l'action, lieux et décor de ces événements historiques ;

Considérant que raconter la Révolution française, c'est « dire la naissance de la république », et envoyer un message fort, citoyen, rassembleur, à un moment où de réelles menaces pèsent sur ces valeurs reçues en héritage ;

Considérant qu'il appartient aux Historiens et Universitaires spécialistes de la Révolution française, de débattre, d'identifier, de contextualiser les grands événements, les lieux et les acteurs de la Révolution française à Paris ;

Considérant le retentissement considérable des célébrations du Bicentenaire de la Révolution française en 1989 ;

Considérant qu'à cette occasion, de nombreux colloques ont réuni à Paris des centaines d'universitaires du monde entier ;

Considérant que cette période renvoie à un rayonnement intellectuel de la France exceptionnel, à un foisonnement de pensées et d'idées nouvelles, à une formidable circulation et accélération des sciences, qui se sont répandus à travers le monde avant, au cours, et après la Révolution française ;

Considérant que la Révolution française a été la première révolution à avoir un tel retentissement international, et une influence déterminante sur d'autres révolutions en Europe et dans le monde, ce qui en fait encore son prestige et sa notoriété universelle ;

Considérant que la réouverture prévue en 2019 du Musée Carnavalet, à la suite d'une fermeture pour travaux, devrait être axée sur « Paris et la Révolution » autour d'une muséographie renouvelée et innovante ;

Considérant le renouvellement en cours du parcours révolutionnaire de la Conciergerie, dont la réouverture est prévue pour fin 2016 ;

Considérant le potentiel touristique considérable qui peut être généré par l'annonce de la création d'un Parcours de la révolution française à Paris, notamment autour des lieux qui ont accueilli différents événements de cette période ;

Considérant que la création d'un parcours de la Révolution française permettrait de valoriser et de relier entre eux, ces différents lieux constitutifs des événements de la Révolution française, encore largement méconnus par le grand public ;

Considérant que la mise en place d'un tel parcours pédestre permettrait de promouvoir un tourisme écologique et contribuerait à valoriser les modes de déplacement doux ;

Considérant le « Freedom Trail » - « Chemin de la Liberté » de Boston permettant aux touristes de découvrir 16 monuments et hauts-lieux constitutifs de la Révolution américaine en suivant à pieds un circuit de 4 kilomètres modélisé par une ligne de pavés rouges ;

Considérant que de nombreux territoires français proposent déjà une valorisation de leur patrimoine historique ou culturel à travers une restitution ou une reconstitution scénarisée des grands moments de leur histoire locale ;

Considérant que de nombreux sites répertoriés de l'histoire de la Révolution française à Paris demeurent en l'état, ou ont été plus ou moins modifiés, ou ont aujourd'hui disparu ;

Considérant que l'essor des nouvelles technologies dans le cadre de muséographies innovantes peut rendre possible la reconstitution virtuelle des édifices et lieux modifiés ou détruits, la restitution visuelle ou sonore des événements, et pourrait utilement favoriser la médiation culturelle aux côtés d'instruments muséographiques plus traditionnels ;

Considérant la proposition de délibération, en date du 31 mai 2016, par laquelle le groupe UDI-Modem lui propose d'adopter la création d'une mission de préfiguration d'un « Parcours de la Révolution française à Paris » ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU CHARIER, au nom de la 2<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris autorise l'Exécutif à former une mission de préfiguration chargée d'élaborer un projet de Parcours de la Révolution française à Paris.

Article 2 : La mission de préfiguration sera composée d'Historiens, d'Universitaires et de personnalités qualifiées spécialistes de la Révolution Française, des différentes directions des services administratifs de la Ville de Paris et des adjoints à la Maire de Paris concernés par le projet de Parcours de la Révolution française à Paris, des maires d'arrondissements, de représentants du Musée Carnavalet, du Comité

d'Histoire de la Ville de Paris, du Département Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris, de la Commission du Vieux Paris ainsi que des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris.

Article 3 : La mission de préfiguration sera chargée de recenser les lieux parisiens témoins de l'Histoire de la Révolution française à Paris.

Article 4 : La mission de préfiguration sera chargée de fixer les étapes, de modéliser et d'organiser un ou plusieurs itinéraires, et de définir les modalités concrètes du Parcours de la Révolution à Paris.

Article 5 : La mission de préfiguration veillera aux questions juridiques et financières pouvant se poser lors de la mise en place du parcours de la Révolution française à Paris.

Article 6 : Le Conseil de Paris charge la mission de préfiguration du Parcours de la Révolution française à Paris de l'élaboration des modalités et critères de la mise en place d'un appel à projets muséographiques innovants visant à rendre concret et attractif le Parcours de la Révolution française à Paris.

Article 7 : Cet appel à projets muséographiques innovants portera aussi bien sur des lieux, événements et personnages précis identifiés par la mission de préfiguration que sur différents dispositifs globaux élaborés par la mission de préfiguration. Il aura à cœur de favoriser les innovations technologiques, mais sera également ouvert aux muséographies plus traditionnelles.

Article 8 : La mission de préfiguration sera chargée de constituer les contours et modalités d'une organisation pérenne, dont la création sera soumise au vote du Conseil de Paris, et qui aura pour objectif de mettre en œuvre définitivement et de développer le Parcours de la Révolution française à Paris, en procédant aux ajustements et évolutions nécessaires.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**